

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
4 mars 2021

Séance du 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 mars 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT (s'est retirée) - Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Etaient absents excusés :

Monsieur Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ESNAULT
Madame Jocelyne DELLA PUPPA.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> 34/2021	Objet : Partenariat avec l'association luttons contre le harcèlement scolaire	9.1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
-----------------------------	--	---

Madame la maire explique que l'association a pour but de faire de la prévention, de l'éducation populaire, de mener des actions afin d'atténuer ce fléau omniprésent dans les écoles, les lycées et collèges.

Madame la Maire propose un partenariat avec cette association pour que celle-ci puisse intervenir dans les établissements de notre commune. Elle

propose également de mettre à disposition la salle de réunion dans la salle polyvalente ou la salle polyvalente elle-même sous réserve de sa disponibilité.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'association luttant contre le harcèlement scolaire et toutes les pièces relatives à cette collaboration.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 16/03/2021 et de la publication le 16/03/2021.

La Maire,

Françoise PLAT

